2003 PRIX PRIZE



III. 1. « Le Grand Séminaire et le nouveau Collège de Montréal », The Burland Lithographic Company, Montréal, 1879. (Archives nationales du Canada, NMC1546)

Martin Drouin a terminé depuis peu son doctorat en études urbaines à l'UQAM. Sa thèse avait comme titre « La sauvegarde du patrimoine urbain et la formulation d'une identité à Montréal, 1973-2003 ». Il est actuellement stagiaire post-doctoral à l'Institut de Géoarchitecture de l'Université de Bretagne occidentale à Brest. Avec cet article il a obtenu le prix Martin-Eli Weil au congrès annuel de la SÉAC, tenu à St. John's en juin 2003.

JSSAC / JSÉAC 29, nº 1, 2 (2004); 3-14.

Martin Drouin

Le domaine des Messieurs de Saint-Sulpice, trente ans de luttes pour la sauvegarde du patrimoine à Montréal

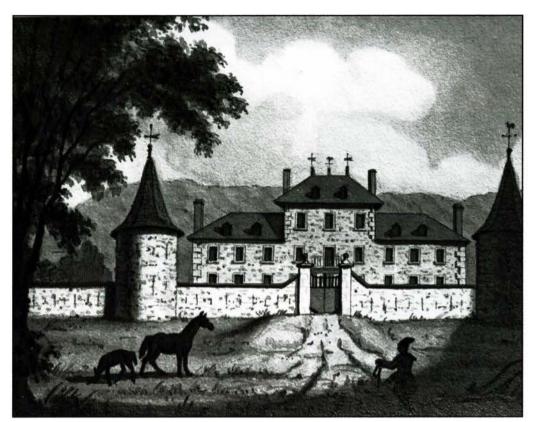
Dans l'histoire de la sauvegarde du patrimoine de Montréal, le domaine des Messieurs de Saint-Sulpice, situé sur la rue Sherbrooke, est connu pour avoir été le théâtre de la « première campagne d'opinion importante dans le Montréal de l'après-guerre¹ » ; c'est à cette occasion, rappelle-t-on, que fut fondé le groupe

Espaces verts. Au-delà de cet épisode dont les événements sont finalement peu documentés, le domaine des Sulpiciens a été le lieu de trois principales campagnes de sauvegarde de 1971 à 1999.

Les premières luttes ont commencé au début des années 1970. Les défenseurs du patrimoine voulaient prévenir « the sacrifice of one of our last oasis of natural beauty and historical significance² ». Au début des années 1980, le domaine des Sulpiciens faisait à nouveau les manchettes. Une deuxième campagne s'organisait autour d'un regroupement pour la sauvegarde du domaine, affirmant qu'un projet de construction « provoquera la destruction du boisé qui forme le cadre de l'un des sites et des bâtiments les plus importants de Montréal [...]³ ». Enfin, une troisième campagne s'organisait à la fin des années 1990 ; les défenseurs du patrimoine exprimaient, à nouveau, que « [l]a valeur de l'endroit ne vient pas seulement à ses murs mais à ses magnifiques jardins, de cette immense coulée verte au cœur de Montréal⁴ ».

Durant cette période, le domaine des Sulpiciens était classé « site historique » par le gouvernement du Québec (1982). Huit ans plus tôt, les tours de l'ancien fort, érigées au même endroit, avaient été classées « monuments historiques » par le même gouvernement. Une partie du domaine avait aussi été intégrée dans le « site du patrimoine » du Mont-Royal créé par la Ville de Montréal en 1987. Le domaine des Messieurs de Saint-Sulpice s'affirmerait ainsi, tant par les mouvements de sauvegarde que par les protections gouvernementales, comme un haut lieu du patrimoine à Montréal (ill. 1).

Cet article propose d'explorer le discours de légitimation formulé par les groupes voués à la sauvegarde du patrimoine



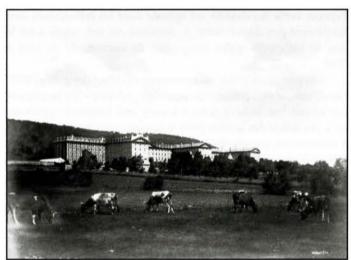
Ill. 2. « Fort des prêtres », John Drake, 1826. (Archives nationales du Québec, Inventaire des œuvres d'art. Fonds Gérard Morisset, Québec Séminaire (archives). D-6)

domaine des Sulpiciens fut invoquée. Le domaine deviendrait alors le témoin de trente ans de luttes pour la sauvegarde du patrimoine à Montréal.

Un domaine en transformation

Avant l'intérêt manifesté par les groupes voués à la sauvegarde du patrimoine au début des années 1970, le domaine des Messieurs de Saint-Sulpice avait déjà subi de nombreuses transformations. Le morcellement du domaine avait débuté dans la seconde moitié du XIX° siècle. Les

sulpiciens avaient exploité, depuis le début du XVIIIe siècle, la propriété de 305 acres comme terre agricole, louée à des fermiers⁵ (ill. 2 et 3). Les bâtiments de l'ancien fort de la montagne - mission amérindienne ouverte de 1676 à 1705 - avaient servi de maison de campagne « pour les jours de congé durant la belle saison, aux prêtres de Notre-Dame⁶ ». À l'est du domaine, sur le flanc de la montagne, l'urbanisation avait favorisé la constitution du quartier bourgeois du « Mille Carré doré⁷ ». Avec le prolongement de la rue Sherbrooke (1847) et de la rue Sainte-Catherine (1856), les sulpiciens avaient décidé de lotir une partie de leur domaine, au sud de la rue Sherbrooke. Sur la partie nord, ils avaient construit, pour leurs besoins, la Ferme sous les noyers (1803-1807), le Grand Séminaire de Montréal (1854-1857), le Collège de Montréal (1868-1871), la chapelle du Collège (1881-1883), le Séminaire de philosophie (1892) et l'Ermitage (1911-1913) (ill. 4, 5 et 6). Au cours de cette période, deux des quatre tours de l'ancien fort, de même que l'ancienne maison de campagne, avaient été démolies ; le Grand Séminaire et le Collège de Montréal avaient été transformés par l'ajout de nouvelles ailes. Les constructions et les démolitions successives avaient finalement donné à l'ensemble architectural sa silhouette connue aujourd'hui. Le prolongement de l'avenue Atwater, en 1920, dont le pourtour avait été bâti au cours de la décennie, coupait le domaine en deux parties ; l'ensemble du Grand Séminaire était séparé par la nouvelle avenue, de la Ferme sous les noyers et du Séminaire de philosophie (ill. 7, 8, 9 et 10). C'est après ces transformations, à partir des années 1960, qu'une nouvelle pression urbaine allait transformer le domaine des Sulpiciens en un enjeu pour les groupes voués à la sauvegarde du patrimoine, nouvellement formés8.

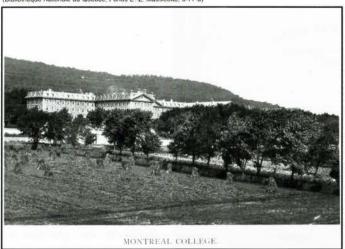


III. 3. « Le Grand Séminaire vers 1883 », photographie de A. Henderson. (Archives nationales du Canada, PA 138967).

dans un cas comme celui du domaine des Sulpiciens. L'analyse met en lumière les transformations de l'argumentation patrimoniale propre à la caractérisation du lieu, mais aussi de l'image de Montréal. Au cours des trois campagnes de sauvegarde des Montréalais ont fait entendre leur voix pour tenter de convaincre de la valeur du site; la comparaison de ces campagnes met les mécanismes de patrimonialisation en relief et jette un regard nouveau sur ceux-ci. Le dépouillement des grands quotidiens montréalais donne accès aux représentations proposées par les acteurs impliqués et à la rhétorique par laquelle la valeur du

III. 6. Séminaire de philosophie, 1898. (Bibliothèque nationale du Québec, Fonds E.-Z. Massicotte, 8-77-a)

III, 4. Séminaire de Montréal, 1898. (Bibliothèque nationale du Québec, Fonds E.-Z. Massicotte, 8-77-b)





III. 5. La Ferme sous les noyers, *La Patrie*, 9 avril 1910. (Bibliothèque nationale du Québec, Fonds E.-Z. Massicotte, 8-43-h)

L'émergence des groupes de sauvegarde : des transformations contestées

En 1970, des négociations entre les sulpiciens et des promoteurs sont venues aux oreilles des journalistes qui ont publié la nouvelle. Les informations laissaient entendre que le domaine avait été vendu pour permettre la construction « for a housing complex comprising possibly 5,000 apartment units⁹ ». Il était cependant malaisé de saisir la nature exacte du projet envisagé, ce qui n'empêchait pas la publication d'articles et de lettres d'opinion pour condamner la transformation du site. Les protestations s'organisaient, en 1971, autour du groupe Espaces verts, créé pour l'occasion (ill. 11). La naissance de ce groupe s'inscrivait dans un mouvement élargi de luttes populaires pour faire valoir

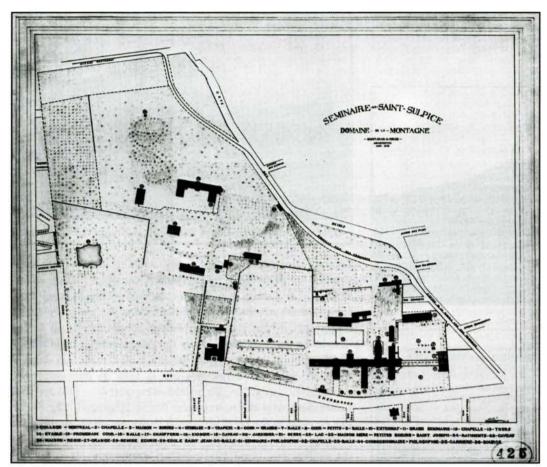


l'opinion des Montréalais et « just want it aired in public¹⁰ ». Comme les Amis de la gare Windsor, constitué l'année précédente afin de contrer la démolition du vieil édifice de la rue Peel, Espaces verts affirmait son droit de discuter des transformations du paysage urbain, puisque considéré comme constitutif du milieu de vie des Montréalais et de la « personnalité » de la ville.

Le groupe Espaces verts a pourtant dû justifier son engagement. En effet, les sulpiciens, par la voix de leur secrétaire, contestaient leur action; un quotidien rapportait: « [h]e does not understand why the newspapers are so interested. The public has no right to the land, he says. It is private property of which the Sulpicians can dispose as they see fit11 ». Pour les défenseurs du patrimoine, il ne faisait aucun doute que les sulpiciens avaient légalement le droit d'user de leur bien. Toutefois, la propriété de la rue Sherbrooke, « si intimement liée à l'histoire de la ville et de la collectivité pendant trois siècles [...] », en transposait la valeur dans la sphère publique et ne pouvait être « assimilable à n'importe laquelle autre de statut strictement privé12 ». D'ailleurs, lors de la campagne subséquente, les défenseurs du patrimoine rappelaient encore que « [1]e domaine des Sulpiciens, on doit le dire, n'est pas une propriété privée comme les autres. Cet immeuble fait parti de l'histoire de Montréal, de son histoire religieuse, et, à ce titre, il appartient en quelque sorte à la communauté montréalaise13 ». C'était d'abord à la mesure de cette valeur symbolique que les groupes de sauvegarde motivaient l'engagement de la collectivité.

Afin de convaincre de leur bonne foi et du bien-fondé des transformations du domaine, les sulpiciens ont donc décidé, de s'adresser eux-mêmes aux Montréalais, par l'entremise des quotidiens. Dans un long plaidoyer, publié dans le quotidien La Presse, les sulpiciens détaillaient l'acquisition de leurs biens à Montréal et faisaient valoir leur support à la communauté par le ministère sacerdotal et la création d'institutions publiques, de même que leur engagement dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Au sujet des transformations remises en cause, on pouvait lire :

Aujourd'hui un nouveau mouvement se dessine qui ne semble pas s'inspirer du même esprit. On prône avec raison la conservation des espaces et des lieux historiques du domaine de la Montagne, mais sans se demander si la manière de procéder est bien conforme aux



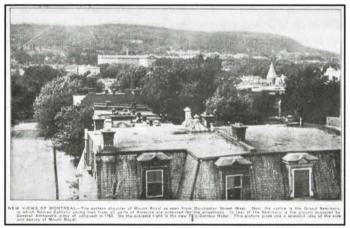
III. 7. Le domaine du fort de la montagne en 1918. Plan réalisé par les architectes Saint-Jean et Grisé. (Le Grand Séminaire de Montréal de 1840 à 1990 Montréal, édition du Grand Séminaire de Montréal

trepreneurs qui y effaceraient toute trace d'espaces verts et y anéantiraient tout souvenir historique ». Les défenseurs du patrimoine pouvaient être rassurés.

Des lecteurs affirmaient, de leur côté, supporter les sulpiciens et contestaient la légitimité des groupes de sauvegarde. Une lettre d'opinion dénonçait même une « campagne en porte-àfaux16 ». Pour le lecteur, la conduite des sulpiciens, depuis le début de la colonie, attestait plutôt de leur considération pour les biens de la collectivité. Un autre lecteur écrivait : « [d]epuis

quelque temps déjà, des personnes se prenant pour la mouche de coche, cherchent à dévaloriser les actifs d'une très ancienne et très honorable corporation de Montréal à savoir, les Messieurs de Saint-Sulpice17 ». L'action de ces « 'Green Spaces' addicts18 » et les « manigances d'un groupe qui opère sous le nom de "Espaces Verts" » interpellaient l'intérêt réel voué au domaine des Sulpiciens et à une « communauté religieuse qui n'a fait que des générosités à tous les citoyens de la ville de Montréal19 ». Enfin, écrivait-on, « [s]i un groupe quelconque de citoyens désire contrôler l'emploi ou le développement d'un terrain, que ce groupe fasse auprès du public la collecte de fonds nécessaires à son acquisition et qu'il rembourse la valeur marchande aux Messieurs de Saint-Sulpice²⁰ ». Malgré leur vocation de représenter l'ensemble des Montréalais, les groupes de sauvegarde ne faisaient pas l'unanimité. Leur engagement allait toutefois suffire à arrêter un premier projet de développement du domaine.

Après la décennie 1970, pour le moins mouvementée, et de nombreuses actions menées par les groupes de sauvegarde, les deux campagnes suivantes autour du domaine des Sulpiciens n'ont engendré ni de telles interrogations, ni de telles contestations. Les groupes de sauvegarde étaient, il faut le dire, dorénavant bien implantés dans le paysage montréalais. La campagne de 1980, menée par le Regroupement pour la sauvegarde du boisé des Sulpiciens, réunirait divers intervenants de la scène patrimoniale (Sauvons Montréal, Héritage Montréal, Conseil des monuments et sites du Québec et Association des résidents du

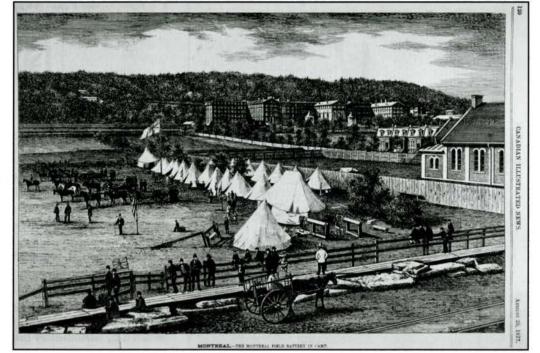


III. 8. Séminaire de Montréal, 1912. (Bibliothèque nationale du Québec, Fonds E.-Z. Massicotte, 1-25-a)

intérêts de la Compagnie du Saint-Sulpice et de ses œuvres. On va même plus loin et on prétend que ces biens ne lui appartiennent plus, qu'ils sont du domaine public, et qu'au lieu de les vendre elle devrait les donner à la ville¹⁴.

Affirmant leur conscience de la valeur historique de leur propriété, les sulpiciens « pourrai[en]t même fournir aux personnes intéressées et à court d'arguments, des raisons nouvelles en faveur de leur conservation¹⁵ ». Ils ajoutaient qu'ils « n'a[vaient] pas l'intention de livrer [leur] domaine à des exploiteurs et à des en-

III. 9. Séminaire de Montréal. 1877. Paru dans le Canadian Illiustrated News, 25 août 1877. (Bibliothèque nationale du Québec, Fonds E.-Z. Massicotte, 5-144-a)

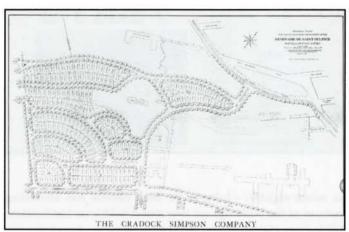


quartier Atwater-Sherbrooke), environnementale (STOP et SVP21) et politique (RCM et GAM²²). La campagne de 1999 ne susciterait pas la création de nouveaux groupes ni de coalition, mais en impliquerait plusieurs parmi ceux qui, nombreux, s'étaient formés depuis les années 1970 : Héritage Montréal, les Amis de la Montagne, la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges, l'Écomusée de l'au-delà. Commission des monuments et

sites du Québec et les Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec. Tous ces groupes de sauvegarde revendiquaient l'intérêt exclusif des Montréalais, sauf les deux derniers qui étaient des regroupements québécois.

L'exégèse des qualités « patrimoniales » du domaine

Les protestations contre la transformation du domaine des Sulpiciens s'étaient articulées autour d'un certain nombre d'arguments qui ont présidé à sa volonté de sauvegarde. Au cours des trente années de luttes, le « regard » porté sur le domaine s'est transformé. La première campagne de sauvegarde menée par Espaces verts avait misé tant sur la valeur historique du domaine que sur ses qualités environnementales et urbaines. Les qualités architecturales de l'ensemble formé par le Collège de Montréal et le Grand Séminaire avaient été très peu exploitées contrairement à d'autres campagnes montréalaises qui mobilisaient l'opinion publique à cette même période - puisque le projet de développement ne mettait pas en cause l'intégrité des bâtiments (ill. 12). Bien sûr, on reconnaissait guelques-uns des arguments « d'usage » dans de telles campagnes : on qualifiait l'ensemble « parmi l'un des plus intéressants de Montréal » et y mettait en exergue l'œuvre de John Ostell, « à qui l'on doit l'église Notre-Dame de Montréal », et de Joseph-Omer Marchand, « l'un des architectes les plus importants du début du présent siècle23 ». Les sulpiciens affirmaient semblablement leur intérêt pour le lieu : « [e]lle sait mieux que personne, écrivait un des membres de la Compagnie de Saint-Sulpice, que la chapelle du Grand Séminaire, avec son parquet de mosaïques, les chevrons décorés de sa voûte, ses murs revêtus de pierre de Caen, ses colonnes de marbre vert, constitue un temple magnifique [...]. Il n'[était] pas question de démolir cette chapelle, ni d'ailleurs le

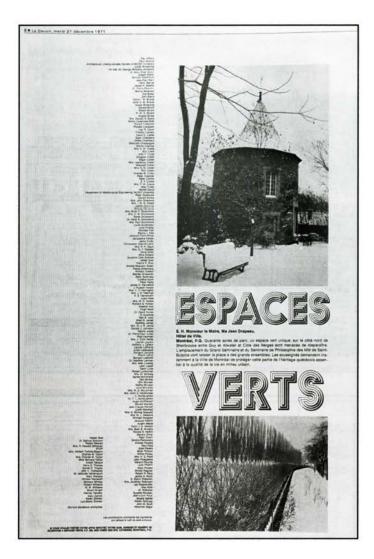


III. 10. « General plan for the development of property of the Séminaire de Saint-Sulpice, Montréal », Leonard E. Schlemm, 1925.
(Bibliothèque nationale du Québec, Cartes et plans, TRBA0077)

Collège de Montréal et le Grand Séminaire²⁴ ». Le problème d'intégration entre les constructions anciennes et les constructions projetées n'a presque pas été soulevé, sauf lors de la campagne de 1999, dont le projet prévoyait de « condominioniser » la Ferme sous les noyers, un des édifices du domaine. Les défenseurs du domaine portaient plutôt leur intérêt sur le terrain qui abritait l'ensemble des constructions des sulpiciens.

Un intérêt pour les qualités propres du domaine

La référence à l'histoire pesait davantage dans le discours de sauvegarde. Le Collège de Montréal, « which will be 203 years old this year²⁵ », et le Séminaire de philosophie, qui avait formé « depuis 1857, une grande partie du clergé de la province et même de l'Amérique du Nord²⁶ », témoignaient de la continuité historique du site. Les rares invocations de figures architecturales appartenaient



au même registre : « [o]ne of the most curious and interesting features of the buildings are two round fieldstone fortifications just in front of the College on Sherbrooke27 »; les deux tours certifiaient ainsi l'installation, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, d'une mission amérindienne (ill. 13). Aussi décrivait-on dans le détail les inscriptions qu'on y trouvait : « [t]wo Indian converts are buried, an Indian Nun and her grand-father » et « [c]arved in stone [...] the Latin words : 'How the Gospel was preached to the Indians'28 ». Toujours dans le répertoire historique, on signalait que les deux structures, « construites en 1694, rappel[aient] le souvenir de l'enseignement de Marguerite Bourgeoys²⁹ »; parce qu'elles permettaient de communier aux sources des premiers développements de Ville-Marie, elles justifiaient la conservation d'éléments qui leur étaient contemporains, un bassin, par exemple, « still existing today, is contemporary with the towers30 », bonifiait les qualités d'ensemble du domaine. Bref, les tours de l'ancien fort des sulpiciens, honorées du souvenir de la fondatrice des Sœurs de Notre-Dame, figure vénérable de l'histoire de Montréal, permettaient de croire à la valeur patrimoniale du lieu. Les deux tours, qui avaient été désignées « d'importance historique nationale » par le gouvernement

III. 11. Pétition du groupe Espaces Verts publiée dans le quotidien Le Devoir. 21 décembre 1971, p. 8. (Bibliothèque nationale du Québec)

fédéral en 1970, allaient être classées « monuments historiques » en 1974 par le gouvernement québécois³¹.

La valeur naturelle du site était aussi invoquée pour en rappeler la longue histoire. En effet, « this last tract of untouched green space in the centre-west area32 » était le témoin de l'époque où l'île était encore vierge. Un professeur d'anthropologie de l'Université McGill indiquait que le site avait pu être occupé à l'époque précolombienne et pouvait être celui du village d'Hochelaga, rencontré par Jacques Cartier : « [b]ecause of the vital significance of Hochelaga in terms of Quebec history, it seems highly desirable that the Sulpician property in Montreal should be carefully examined by professional archaeologists before any further construction is permitted in that area33 ». Le domaine pouvait aussi témoigner des premiers temps de la colonie : « [1]e terrain en question date de la fondation de Montréal. Il se situe à l'origine et au cœur même des faits historiques les plus importants de notre histoire34 ». Ces caractéristiques historiques faisaient du domaine des Sulpiciens « one of the city's most historic sites35 » et un « ensemble unique au Canada36 ».

Les qualités environnementales du domaine en faisaient, par ailleurs, l'un des poumons de Montréal et l'un des plus grands parcs de l'ouest de la ville : « The last greenery in the city's heart37 ». À cette époque où le paysage urbain se transformait et se densifiait rapidement, « [...] le domaine des Sulpiciens [était] une merveilleuse étendue de verdure et de fraîcheur au sein d'un environnement d'air pollué, de cheminées et de fumées d'automobiles qui empoisonnent Montréal38 ». Un professeur au département de botanique de l'Université Sir George Williams témoignait : « Replacement of trees with dense housing is just the wrong way to go. Trees act as a filter which use up carbon dioxide and produce oxygen during the day and contribute to cleaner air39 ». Bien sûr, le recours à l'autorité des « hommes de science40 » ajoutait puissamment au discours de la campagne de sauvegarde. Tous ces arguments cherchaient à définir le profil du domaine des Sulpiciens qui justifierait sa protection.

L'adoption d'une nouvelle loi et la reconnaissance des caractères du domaine

L'adoption par l'État québécois de la Loi sur les biens culturels en 1972 semblait pouvoir régler l'avenir incertain du domaine des Sulpiciens. En effet, la somme de ces arguments permettait de croire, comme l'écrivait un journaliste, que « [c]ette loi passée en toute fin de la session [qui] remplace l'ancienne loi de la conservation des monuments historiques [la Loi sur les monuments historiques de 1922] par une série de dispositions

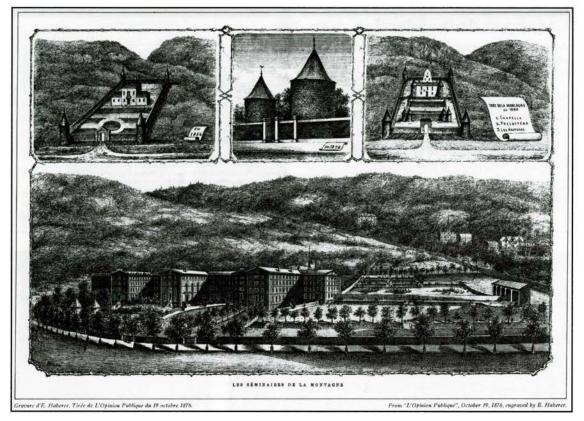
III. 12. « Les Séminaires de la Montagne », gravure d'E. Haberer. Tirée de L'Opinion publique, 19 octobre 1876. (Volpi et Winkworth. Montréal : recueil iconographique, vol. It. Montréal Dev-Sco publications, 1963, p. 264)

permettant au gouvernement de préserver non seulement des monuments, mais également tout terrain jugé historique, tant par sa facture géologique, géographique ou autre41 » collait à la conception du domaine des Sulpiciens. Le même journaliste concluait d'ailleurs: « [lle domaine Saint-Sulpice tomberait sous le coup de cette juridiction puisqu'il est le site d'un ancien village iro-

quois et que l'étang artificiel qui s'y trouve a été aménagé en 1694. De plus, le domaine est au cœur de l'histoire de la métropole, tant sur le plan religieux que civil ». La reconnaissance du domaine des Sulpiciens par la Loi sur les biens culturels était ainsi espérée afin de garder le site intact.

L'État québécois intervenait finalement, deux ans après l'adoption de la loi, à la suite d'une nouvelle menace pesant sur le domaine « par un projet du Cégep Dawson, qui veut construire sur le terrain de football, et de nombreux projets de tours d'habitation préparés par des entrepreneurs¹² ». Ainsi, « [m]oins de trois ans après une première victoire pour la sauvegarde du terrain des Sulpiciens », écrivait le quotidien *La Presse*, « l'organisation 'Espaces verts' repart en guerre¹³ ». Le ministère des Affaires culturelles classait en 1974, malgré l'avis émis en 1972 par la Commission des biens culturels de protéger l'ensemble du domaine, seulement les deux tours de l'ancien fort. L'aire de protection associée au classement des deux tours semblait offrir une protection à l'ensemble du domaine.

Une étude du domaine des Sulpiciens commandée par le ministère des Affaires culturelles en 1978 statuait sur la valeur patrimoniale de l'ensemble architectural, formé par le Grand Séminaire et le Collège de Montréal et de son site : « [1]a valeur historique du site et de l'architecture de la propriété est d'une importance inégalée dans le patrimoine québécois, montréalais et même canadien⁴⁴ ». Rien de nouveau, cependant, n'a été entrepris pour protéger le site. Il est vrai que l'actualité patrimoniale de l'époque occupait déjà considérablement le ministère des Affaires culturelles avec, par exemple, le couvent de la congrégation de Notre-Dame, le monastère du Bon-Pasteur, le



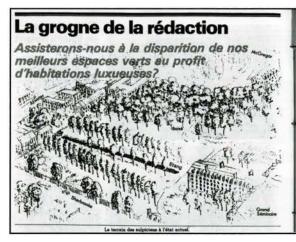


III. 13. « Fort des Messieurs de Saint-Sulpice, deux tours vues ensemble ». Vachon de Belmont, architecte, 1694. (Archives nationales du Québec, inventaire des œuvres d'art, Fonds Gérard Morisset, B-6)

Mont-Saint-Louis et la prison des Patriotes. Il est vrai aussi que le classement des deux tours avait empêché la démolition, en 1975, des Appartements Somerset⁴⁵.

Le boisé des Sulpiciens, « toile de fond du domaine⁴⁶ »

En 1980, une partie du domaine était vendue par les sulpiciens pour permettre la construction de condominiums : le groupe Almond Realties prévoyait le lotissement d'une partie du domaine, d'un emplacement abrupt et couvert d'arbres au sud de la









III. 15. L'abattage des arbres du boisé des Sulpiciens débute. Nouvelle publiée dans le quotidien Le Devoir, 18 octobre 1980, p. 1.
(Bibliothèque nationale du Québec)

rue Atwater. La contestation de ce nouveau projet prenait le nom d'« affaire du boisé des Sulpiciens ». Le quotidien *La Presse* annonçait que : « Seul un miracle peut sauver le site des Sulpiciens⁴⁷ ». Selon l'article, le ministère des Affaires culturelles avait déjà permis la subdivision du terrain, dont on disait qu'il était tout entier « classé monument historique », la Ville de Montréal avait modifié le zonage et le promoteur avait présenté un projet conforme aux règlements de construction. Les groupes de sauvegarde ont engagé la bataille, même si l'article affirmait que



III. 16. Encart publicitaire de la future construction à l'emplacement du boisé des Sulpiciens publié dans le quotidien *Le Devoir*, 4 février 1981, p. 9. (Bibliothèque nationale du Québec)

« [1]es groupes de pression montréalais auront beau faire des pieds et des mains pour essayer de bloquer l'important projet domiciliaire [...], il semble d'ores et déjà assuré que leurs revendications demeureront lettre morte48 ». Rapidement, le Regroupepour ment sauvegarde du boisé des Sulpiciens, créé pour l'occasion, manifestait sa vive opposition (ill. 14).

La campagne de sauvegarde s'organisait contre la construction des tours d'habitation, qui requérait la disparition d'une partie du boisé entre l'avenue Atwater et l'ensemble architectural du Collège de Montréal et du Grand Séminaire. La nouvelle semblait campagne mieux organisée que

les premières contestations des années 1970 : en témoigne la fédération de nombreux groupes de sauvegarde et une argumentation rigoureusement structurée. Le plaidoyer pour la défense détaillait « [s]ix bonnes raisons pour sauvegarder le boisé : l'aspect historique, la vocation de parc, l'aspect écologique, l'aspect visuel/design urbain, l'aspect économique et l'institution publique du domaine des Sulpiciens⁴⁹ ». Le Regroupement statuait que la sauvegarde du boisé était essentielle à l'expression des qualités patrimoniales du domaine. La mise en perspective de l'héritage des « vieux pays » étayait l'argumentaire :

Les jardins des Sulpiciens avec leur bassin [en] perspective classique furent aménagés à la fin du 17^{hence} siècle, au même moment où les jardins de Versailles étaient construits par Louis XIV. À Paris, toute proposition pour abattre les boisés adjacents aux jardins de

III. 17, Le groupe Héritage Montréal s'oppose à la conversion de la Ferme sous les noyers et demande au gouvernement fédéral d'intervenir dans le dossier Nouvelle publiée dans le quotidien Le Devoir, 10 avril 1999, p. A-3. (Bibliothéque nationale du Québeci

Versailles pour ériger des immeubles d'appartements dont les proportions gigantesques domineraient complètement les étangs historiques, seraient immédiatement et énergiquement rejetée par les citoyens aussi bien que par les gouvernements. Il nous appartient aujourd'hui de rejeter une telle proposition voisine des jardins des Sulpiciens.

Le boisé devait être sauvegardé, tant pour sa valeur « intrinsèque » que pour ses qualités de « toile de fond des jardins historiques de la vieille communauté religieuse⁵⁰ ».

Les partisans du projet de construction interrogeaient la qualité réelle du boisé et la datation du bassin, qui en faisait un contemporain des jardins de Versailles. Pour l'administrateur des sulpiciens, le terrain vendu était « essentiellement constitué par la falaise rocheuse et très escarpée et la montagne où a poussé une végétation de broussailles et d'arbustes sans valeur dont plusieurs sont morts depuis plusieurs années51 ». Le boisé, qui n'avait « rien d'historique », se trouvait « à environ 400 pieds du boisé à construire et n'[était] donc pas touché par cette modification des lieux ». L'archiviste des sulpiciens, aiguillé par la découverte aux Archives nationales de France d'un plan du fort de la montagne de « la main de M. Vachon de Belmont », daté de 1694, démontrait quant à lui l'existence d'un « vivier » situé au nord du bassin, mais ce dernier n'avait été creusé qu'au début du XIXe siècle : « construit à l'origine en pierre [il] a subi plusieurs restaurations, la dernière en 1950 alors qu'on l'a revêtu intérieurement d'une couche de ciment⁵² ». Quant à son accessibilité pour les Montréalais, les sulpiciens affirmaient qu'à « aucun moment de l'histoire, le boisé du Grand Séminaire n'a servi de parc53 ». La nouvelle construction ne changerait donc rien à la situation.

Au mois de novembre, l'abattage des arbres commençait « dans le but de préparer un terrain en bordure de la rue Atwater pour la construction », ce qui, au dire d'un journaliste, « enlève toute valeur à ce terrain en sa qualité d'espace vert urbain à conserver à proximité du centre-ville montréalais54 » (ill. 15). La construction allait débuter au mois de mars ; les qualités historiques du domaine des Sulpiciens serviraient de support publicitaire pour attirer la clientèle (ill. 16). Or, entre l'abattage des arbres du « boisé des Sulpiciens » et le début de la construction, le ministère des Affaires culturelles déposa un avis d'intention de classement. Si la protection devenait effective, écrivait Alain Duhamel dans sa chronique patrimoniale, elle « pourrait bien obliger et les propriétaires et le ministère des Affaires culturelles à concevoir un plan de mise en valeur du domaine, attendu depuis le classement des tours, en 197455 ». En 1982, le ministère des Affaires culturelles et les sulpiciens annonçaient la signature d'un « plan-programme en vue de la sauvegarde et de la mise en



valeur du domaine des Sulpiciens » et son classement comme « site historique⁵⁶ ». Bien qu'heureux de la décision du ministère, Héritage Montréal regrettait que le geste n'ait pas été posé quelques années plus tôt⁵⁷.

Le domaine : une partie de cette « immense coulée verte au cœur de Montréal⁵⁸ »

Le domaine des Sulpiciens allait revenir sporadiquement dans les pages de l'actualité journalistique au cours des années 1980 et 1990. Si certains articles déploraient le manque d'entretien des espaces verts59, la plupart relataient la rénovation de tel édifice ou du bassin, ou encore l'ouverture d'une place d'interprétation ; d'autres sensibilisaient les lecteurs à la longue histoire du site et aux qualités architecturales de l'ensemble. Puis, en 1999, le domaine a refait à nouveau surface. Cette fois, il était question de la conversion de la Ferme sous les noyers et du lotissement de son terrain. Des représentants de groupes de sauvegarde écrivaient : « En le classant site historique en 1982, le gouvernement du Québec a jugé le site du domaine du Fort de la montagne d'intérêt national. Malheureusement, il n'a pas cru bon, à l'époque, d'y adjoindre la partie actuellement convoitée par le Groupe Lépine qui veut la privatiser à des fins résidentielles⁶⁰ ». Entre-temps, la Ville de Montréal, en vertu de l'amendement de 1986 à la Loi sur les biens culturels, qui lui permettait de protéger des paysages



architecturaux sur son territoire, avait constitué le Mont-Royal « site du patrimoine », en y intégrant la Ferme sous les noyers.

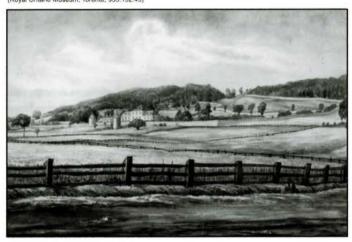
Ainsi logée à mi-chemin entre le « site du patrimoine » du Mont-Royal et le « site historique » du domaine des Sulpiciens, la Ferme sous les noyers, contrairement à ce qui s'était passé lors des campagnes précédentes, a été peu valorisée par ses qualités propres. Malgré la médiatisation du site, « composé de grands jardins et d'un bâtiment de vieilles pierres grises⁶¹ », et de la Ferme « construite en 180362 », qui « forment un ensemble paysager et historique absolument exceptionnel63 », dont « la valeur [...] ne venait pas seulement [des] vieux murs et [des] jardins tout autour, mais aussi des hauts personnages qui, enfants, l'ont fréquenté: Jacques Viger, Louis Riel, George Étienne Cartier, Louis-Hippolyte LaFontaine, etc. 4 », c'est surtout son positionnement entre le « site du patrimoine », au nord, et le « site historique », au sud, qui a retenu l'attention. Ainsi pouvait-on lire : « [1]a couverture médiatique entourant le projet de construction de maisons unifamiliales et de condos de luxe sur le site de la Ferme sous les noyers montre bien à quel point les Montréalais s'inquiètent du sort réservé à leur montagne⁶⁵ » ou encore « [i]l s'agit de préserver les trois espaces verts qui restent du Fort de la montagne, les terrains morcelés de la seigneurie des Sulpiciens66 » (ill. 17).

La Ferme sous les novers était ainsi intégrée à cette « coulée verte » sur le flanc de la montagne et valorisée davantage pour ses qualités environnementales. Le site, ainsi que les sites de l'ancien Séminaire de philosophie, de l'ensemble du Collège de Montréal et du Grand Séminaire, étaient caractérisés « outre leur architecture de caractère historique », par « la présence de vastes espaces verts qui font partie intégrante de la montagne et qui sont, à ce titre, compris dans le site du patrimoine du mont Royal67 ». Ainsi, l'abattage illégal des arbres par le promoteur, à la fin de l'année 1999, venait soustraire un argument de poids dans la campagne de sauvegarde. Comme en 1980, il enlevait toute possibilité aux défenseurs du patrimoine d'arrêter le projet⁶⁸. Par rapport à la multiplicité des « regards » de la campagne de 1971, qui avait bloqué le projet et permis le classement des tours de l'ancien fort, et à la campagne structurée de 1981, qui n'avait pas bloqué le projet, mais permis le classement du domaine, la campagne « verte » de 1999 ne permettait ni de bloquer le projet ni une action légale de protection (ill. 18).

• • •

III. 18. La Ferme sous les noyers en 2003.

III. 19. « Montréal, Séminaire Saint-Sulpice », Georges Seton, 1846-1848. (Royal Ontario Museum, Toronto, 953.132.43)



En 2001, le quotidien La Presse annonçait : « [é]tranglés financièrement, les Sulpiciens entendent se départir d'une partie de leur domaine du Grand Séminaire, rue Sherbrooke⁶⁹ ». Trente ans après la création du groupe Espaces verts qui présidait à la première campagne de sauvegarde du domaine des Sulpiciens, après la campagne pour la sauvegarde du boisé, en 1980, et celle de la Ferme sous les noyers, en 1999, l'espace résiduel de l'ancien fort de la montagne faisait encore une fois la manchette des quotidiens montréalais. Les trois campagnes avaient tenté de convaincre de la valeur historique, architecturale et environnementale tant des bâtiments érigés sur le domaine que de l'espace non-construit. Autour de ces campagnes, les groupes de sauvegarde, de plus en plus nombreux, étaient venus appuyer l'action d'Espaces verts pour la protection du paysage urbain montréalais. Le ministère des Affaires culturelles avait procédé à deux classements : celui des tours du fort des Messieurs de Saint-Sulpice, en 1974, et celui du domaine, en 1982 ; la reconnaissance du Mont-Royal par la Ville avait, de surcroît, protégé une partie du domaine des Sulpiciens. Toutes ces actions avaient sensibilisé les Montréalais à l'importance historique et naturelle du site. Pourtant, le domaine des Messieurs de Saint-Sulpice semblait encore une fois faire l'objet d'une contestation des groupes de sauvegarde. Acteur et spectateur des transformations de la ville depuis trois cents ans, le domaine des Sulpiciens était ainsi devenu un haut lieu du patrimoine et de la patrimonialisation à Montréal (ill. 19 et 20).

Les trente années de luttes pour la sauvegarde du domaine des Sulpiciens avaient aussi vu se déplacer les angles d'intérêt du lieu. Les qualités historiques qu'on lui avait attribuées au début des années 1970 avaient légitimé sa place dans l'histoire de Montréal et permis son rattachement symbolique à la ville par sa localisation stratégique sur la montagne : « coming down Côtedes-Neiges, some very spectacular views open up to the city below and even farther to the Eastern townships and Mount [St.] Bruno⁷⁰ ». Les défenseurs du patrimoine, qui s'inquiétaient du

III. 20. Fort de la montagne, Montréal. (Photo Pierre Lahoud)

sort du domaine, l'avaient comparé à la démolition de la Terrasse Prince-de-Galles et à la menace qui pesait sur la maison Van Horne⁷¹; la logique de l'argumentation le rattachait ainsi à la conception d'alors du « monument historique » et à la recherche d'une identité urbaine par son épaisseur historique. Le domaine des Sulpiciens, devenu dans les années 1980 une « fenêtre sur la montagne⁷² », témoigne de son déplacement dans l'imaginaire urbain des Montréalais pour accompagner, dès lors, l'émergence d'une identité symbolisée par la montagne. À la fin des années 1990, le domaine des Sulpiciens, par son association à la « coulée verte », était clairement intégré à « l'emblème fondamental de Montréal » qu'était devenu le Mont-Royal73. De la lutte pour la sauvegarde des « monuments historiques » à la reconnaissance d'un « patrimoine urbain », le domaine des Sulpiciens a acquis une double importance : dans l'histoire de la ville, certes, mais aussi dans l'évolution conceptuelle de l'argumentaire patrimonial montréalais.

Notes

- Marsan, Jean-Claude, 1994, Montréal: une esquisse du futur, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 385.
- 2. Mather, Edith, 1970, « Petition the Mayor », *The Montreal Star*, 16 janvier.
- 3. Lambert, Phyllis, 1980, «Sauver la propriété des Sulpiciens», *Le Devoir*, 3 octobre.
- 4. Leduc, Louise, 1999, « Le mont Royal, site protégé ? », La Presse, 11 février.
- 5. Le Domaine était formé par le boulevard René-Lévesque, au sud, le chemin de la Côte-des-Neiges et la rue Guy, à l'est, par le Boulevard et le prolongement de la rue Wood, au nord et à l'ouest. (Dubuc, Caroline, 1995, « Le Collège de Montréal : évolution du site », Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, p. 2-15 et 21-24.)
- Harel, J.-Bruno, 1979, «Le domaine du Fort de la Montagne (1666-1860)», Montréal: artisans, histoire, patrimoine, Montréal, Société historique de Montréal, p. 26.

- 7. Rémillard, François, et Brian Merrett, 1986, Demeures bourgeoises de Montréal, Le Mille Carré doré, 1850-1930, Montréal, Méridien, p. 16-22.
- 8. On peut aussi consulter sur cette question, abordée sous un autre angle: Wertheimer, Ève, 2001, « La problématique d'un ensemble conventuel à Montréal: le Domaine des Sulpiciens », Mémoire de maîtrise, Centre Raymond Lemaire pour la conservation, Katholieke Universiteit Leuven, 127 p.
- 9. Lazarus, Charles, 1970, «Sulpician Land May Be Developed », *The Montreal Star*, 10 janvier.
- 10. Johnson, Brian, 1971, «Citizens Seek Debate on Sulpician High-Rise», *The Gazette*, 14 décembre.
- 11. de Wet, Wouter, 1970, « Landmarks May Be Swallowed », *The Montreal Star*, 11 mars.
- 12. Marsan, Jean-Claude, 1972, « Pour une politique à long terme », Le Devoir, 13 mars.
- 13. Bonhomme, Jean-Pierre, 1980, « Les Montréalais perdants du point de vue de la bonne utilisation des espaces communs », *La Presse*, 18 novembre.



14. « Les Sulpiciens ripostent à leurs détracteurs », *La Presse*, 23 janvier 1972.

15. Idem.

- 16. Pépin, Guy, 1972, « Une campagne en porte-à-faux autour du domaine du Séminaire », Le Devoir, 17 avril.
- 17. Wells, Patrick O., 1972, « Des manigances financées à même les fonds fédéraux », Le Devoir, 24 avril.
- Denison, Elizabeth R., 1972,
 The Sulpicians and their Land »,
 The Gazette, 1st mars.
- 19. Pépin, loc. cit.
- 20. Wells, loc. cit.
- 21. La Society to overcome pollution et la Société pour vaincre la pollution étaient deux groupes environnementalistes créés dans les années 1970.
- 22. Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et le Groupe d'action municipal (GAM) étaient deux associations politiques municipales créées dans les années 1970.
- 23. Aldiman, Mona, 1970, « Le domaine Saint-Sulpice à préserver », *Le Devoir*, 6 mars.
- 24. « Les Sulpiciens ripostent à leurs détracteurs », *La Presse*, 23 février 1972.
- 25. de Wet, loc. cit.
- 26. Aldiman, loc. cit.
- 27. Johnson, loc. cit.
- 28. Idem.
- 29. Aldiman, *loc. cit.*; Harel (loc. cit.: 24) établit plutôt la construction des tours à 1685.

- Galdins, Georges, 1972, « Sulpician Property Alternatives », The Montreal Star, 19 août.
- 31. « It was on the Sulpician grounds that Marguerite Bourgeoys, the founder of the Congregation of Montreal taught French and English (sic) children » (Johnson, *loc. cit.*).
- 32. Stewart, Brian, 1971, « Parkland Vs. Housing Battle Heats Over Sulpician Lands », The Gazette, 10 mars.
- Lettre de B.G. Trigger. Dossier divers: domaine des Sulpiciens. MCCQ – Direction de Montréal (14330-0667).
- 34. Aldiman, loc. cit.
- 35. Stewart, loc. cit.
- 36. Aldiman, loc. cit.
- 37. «The Last Greenery in the City's Heart », *The Montreal Star*, 12 décembre 1971.
- 38. Aldiman, loc. cit.
- 39. de Wet, loc. cit.
- 40. Aldiman, loc. cit.
- 41. Bernard, Forian, 1972, « Nouvelle démarche pour sauver le domaine Saint-Sulpice », *La Presse*, 9 novembre.
- 42. « Sulpiciens : reprise de lutte pour sauver les terrains », *La Presse*, 14 mars 1974.
- 43. Idem.
- 44. Lapierre, Diane, 1978, Le Grand Séminaire, Montréal, ministère des Affaires culturelles, 137 p.
- 45. On pouvait lire dans *The Montreal Star*: « The Somerset Apartments on Sherbrooke near Fort are being renovated, instead of demo-

lished, after successful efforts to obtain classification of the Sulpician Towers across the street » (*Cf.* Jim Stewart, « Save Montreal Scoring Well », *The Montreal Star*, 28 avril 1976).

- 46. Bonhomme, loc. cit.
- 47. Girard, Michel, 1980, « Seul un miracle peut sauver le site des Sulpiciens », *La Presse*, 26 septembre.
- 48. Idem.
- 49. Premièrement, l'« aspect historique » découlait de la longue occupation du site, abritant deux tours classées et des « exemples typiques de l'architecture institutionnelle à Montréal », à une « échelle qui nécessite un environnement de verdure », et ferait du domaine « un des plus important sites historiques à Montréal ». Deuxièmement, la « vocation de parc » misait sur les « efforts considérables » des Montréalais pour conserver la vocation publique du domaine ; la construction projetée transformerait « le parc en jardin privé pour les tours à appartements ». Troisièmement, l'« aspect écologique » du domaine s'affirmerait par la maturité du boisé, par la présence de pommiers « derniers vestiges des vergers qui couvraient jadis le Mont Royal »; le domaine constituerait le « dernier écosystème complet [...] du centre-ville » et jouerait « le rôle essentiel de 'poumons' de la ville ». Quatrièmement, l'« aspect visuel/design urbain » se manifesterait par l'échelle des bâtiments adjacents brisée par les « nouvelles tours » qui « masqueront la montagne et gâcheront le panorama du site », puisque « le secteur est une fenêtre sur la montagne ». Cinquièmement, l'« aspect économique » référait à « [1]'industrie touristique et [à] la valeur des immeubles de nombreux secteurs de la ville [qui] dépendent des atouts de notre ville, surtout de la montagne ». Enfin, l'« exemption d'impôts », dont avait joui le

domaine des Sulpiciens, en faisait une « institution publique ». L'argumentaire concluait: «[l]es contribuables en ont donc payé plusieurs fois le prix et il devrait aujourd'hui faire partie de leur patrimoine. De toute évidence, aucune décision ne peut être prise sur le sort d'une propriété publique de cette importance sans une participation publique pleine et entière » (Cf. « Six bonnes raisons pour sauvegarder le domaine », Dossier de presse, Archives de la Ville de Montréal, bobine 24, nº 7).

- 50. Bonhomme, loc. cit.
- 51. Masse, Denis, 1980, « Le boisé que le Grand Séminaire a vendu n'a rien d'historique », La Presse, 30 octobre.
- 52. Harel, J.-Bruno, 1980, « Le bassin du Séminaire, contemporain de Versailles ? » , *Le Devoir*, 30 octobre.
- 53. Masse, loc. cit.
- 54. Duhamel, Alain, 1980, «Le boisé du Séminaire tombe sous la scie des bûcherons », *Le Devoir*, 13 novembre.
- 55. Duhamel, Alain, 1981, « Le Grand Séminaire et son domaine », *Le Devoir*, 12 janvier.
- 56. Duhamel, Alain, 1982, « Le domaine des Messieurs classé site historique », *Le Devoir*, 31 mai.
- 57. Bonhomme, Jean-Pierre, 1982, « Le domaine du Grand Séminaire est classé site historique », *La Presse*, 3 juin.
- 58. Leduc, Louise, 1999, « Feu vert à un projet immobilier sur le flanc du mont Royal », *Le Devoir*, 3 mars.
- 59. Voir les articles: Roy, Gilles, 1984, « Le jardin des Sulpiciens, une richesse délaissée », Continuité, n° 22 (hiver) et Corral, Isabel, 1985, « Grounds Are Vital Part of Restoring Sulpician Seminary », *The Gazette*, 7 juillet.

- 60. Gagnon-Pratte, France, et Denise Caron, 1999, « La Ferme sous les noyers : un site historique d'importance nationale », *Le Devoir*, 21 avril.
- Leduc, Louise, 1999, « Le projet résidentiel du groupe Lépine », Le Devoir, 9 mars.
- 62. Michaud, Josette, et Pierre Beaupré, 1999, « La Ferme sous les Noyers : protégeons le domaine de la montagne », *Le Devoir*, 20 février.
- 63. Gauthier, Gilles, 1999, « Promoteur immobilier à l'assaut du mont Royal », *La Presse*, 11 février.
- 64. Leduc, Louise, « Feu vert à un projet immobilier sur le flanc du mont Royal », *Le Devoir*, 3 mars 1999.
- 65. Gagnon-Pratte et Caron, loc. cit.
- 66. Chartier, Jean, 1999, « Protection des espaces verts du Fort de la montagne : Héritage Montréal s'adresse à Copps », Le Devoir, 10 avril.

- 67. Jean-Claude Marsan, 1999, « Une ville à vendre », La Presse, 6 mars.
- 68. Ouimet, Michèle, 1999, « La Ville de Montréal entend poursuivre le promoteur René Lépine », La Presse, 3 novembre.
- 69. Leduc, Louise, 2001, « Fauchés, les Sulpiciens doivent encore une fois céder du terrain », La Presse, 5 avril.
- 70. Galdins, loc. cit.
- 71. Martin, Raymond P., 1971, «Losing Montreal Landmarks», The Gazette, 27 décembre; et Black, J.H., 1971, «Sulpician Property», The Gazette, 29 mars.
- 72. « Six bonnes raisons pour conserver le domaine des Sulpiciens », SOS Montréal, 1980.
- 73. Lambert, Phyllis, Peter Howlett, Andrew Koenig, et Louise Dusseault-Letocha, 2000, «Le mont Royal, emblème fondamental de Montréal», *La Presse*, 11 octobre.